

# Communauté de Communauté du Clermontois

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)**

**Exercice 2019**

# Table des matières

<b>1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>1</b>
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	1
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	2
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>2</b>
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION.....	2
2.2. RECETTES N (EN €).....	3
<b>3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>3</b>
3.1. MONTANTS FINANCIERS (EN €).....	3
3.2. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	3
<b>4. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>3</b>
4.1. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	3

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Clermontois
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

➤ Compétences liée au service :

- Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges  
 Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- AGNETZ
- ANSACQ
- BREUIL LE SEC
- BREUIL LE VERT
- CAMBRONNE LES CLERMONT
- CATENOY
- CLERMONT
- ERQUERY
- ETOUY
- FITZ-JAMES
- FOUILLEUSE
- MAIMBEVILLE
- NEUILLY SOUS CLERMONT
- NOINTEL
- SAINT AUBIN SOUS ERQUERY
- REMECOURT
- LAMECOURT

- Existence d'une étude de zonage       Non       Oui, date d'approbation : 18/09/2008
- Existence d'un règlement de service       Non       Oui, date d'approbation : 11/05/2006  
révisé le 08/12/2016
- Existence d'une CCSPL       Non       Oui

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestation de service  
 délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une délégation de service public :

- Type de contrat :
  - Nom du délégataire :
  - Date de début de contrat :
  - Date de fin de contrats :
  - Missions du délégataire :
-

Si vous avez un ou plusieurs prestataires de service :

- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrats :
- Missions du prestataire :
  - 
  -

### 1.3. Estimation de la population desservie

*Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.*

Le service public d'assainissement non collectif dessert **3 962 habitants**.

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

*Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.*

**Attention :** le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de **70**.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

*La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :*

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au **31/12/2019** sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires
  - tarif du contrôle des installations neuves :
    - conception/implantation : 101 €
    - bonne exécution : 154 €
  - tarif du contrôle des installations existantes : 141 €
  - tarifs des autres prestations aux abonnés :
- pour les compétences facultatives :

## 2.2. Délibérations fixant les tarifs

Délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2019 : **21/11/2019**

## 2.3. Recettes 2019 (en €)

	collectivité	Déléataire (le cas échéant)
Facturation du service obligatoire	10 941 €	
Facturation du service facultatif	0	
Autres prestations auprès des abonnés	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	
Autre : .....	0	

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Pour l'année 2019, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = \underline{\hspace{2cm}} \%$$

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers (en €)

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 est de \_\_\_0\_\_\_ €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels